

## DESCRIPTION DU PROJET

La réalisation d'un Plan Communal de Mobilité modes doux vise à favoriser l'emploi des modes doux sur la commune et à améliorer la cohabitation entre les modes de transports doux, le charroi agricole, la voiture et les transports de marchandise.

L'objectif final est de bénéficier d'un réseau modes doux efficace entre les pôles attractifs communaux et ceux de communes voisines.

La commune a le souhait de baser ce réseau sur le réseau viaire existant. Ainsi, le PCM modes doux localisera les aménagements à réaliser pour :

- compléter le réseau modes doux existant en fonction des besoins et des potentialités, sachant que les liaisons entre villages ne posent actuellement pas problème dans la majorité des cas ; un besoin existe cependant de voies lentes entre Beauvechain et le centre sportif de Grez-Doiceau, entre Beauvechain et Tourinnes-la-Grosse et entre Beauvechain et La Bruyère,
- sécuriser les circulations des modes doux, notamment dans les centres de villages et sur les voiries reliant les pôles attractifs entre eux, en veillant à respecter le charroi agricole ; il s'agit pour cela de repérer les besoins des habitants en termes de modes doux.

Il est prévu que ce projet soit suivi d'une phase de sensibilisation des habitants et de mise en œuvre d'aménagement des voiries (Fiche-projet III. 8 - Aménagement pour les usagers lents).

A noter que la réalisation du PCM modes doux est liée à d'autres projets de l'opération de développement rural, ainsi notamment les fiches-projets :

- 0. 9 - Mobilité - Actions en partenariat avec la Police,
- 0. 10 - Publicité pour le brevet cycliste,
- 0. 11 - Campagne de communication pour les voitures à plusieurs - VAP,
- 0. 12 - Incitation du SPW pour l'entretien des pistes cyclables dont il a la charge,
- 0. 15 - Schéma directeur pour le centre du village de Hamme-Mille,
- III. 6 - Conservation et réfection des rues pavées communales.

Dans un souci de cohérence, ces projets seront pris en compte par le PCM modes doux.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

De façon générale, les consultations villageoises et le groupe de travail 3 « Mobilité » ont mis en avant des difficultés en ce qui concerne l'utilisation des modes doux. Plusieurs projets du groupe de travail 3 « mobilité » vont d'ailleurs dans le sens d'améliorer l'utilisation des modes doux par des aménagements ou par une sensibilisation des habitants.

Les groupes de travail ont épinglé :

- le manque de continuité des pistes cyclables et des trottoirs le long de certaines voiries,



- le partage des voiries entre les différents modes de transport,
- les traversées piétonnes des voiries,
- la sécurité auprès des écoles,
- l'intérêt d'une voie pour les modes doux entre Beauvechain et le hall sportif de Grez-Doiceau,
- l'accès aux commerces.

Sur base des délibérations de la CLDR, la commune, la Fondation rurale de Wallonie et l'auteur de l'étude ont estimé qu'un Plan Communal de Mobilité modes doux aurait le mérite d'affiner, au niveau du territoire communal, le PiCM existant.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Beauvechain est actuellement équipée d'un Plan interCommunal de Mobilité, celui-ci garde une portée générale en ce qui concerne les modes doux ; il arrive à son terme quant aux réalisations à mener à bien. Les réalisations ont essentiellement consisté en la pose d'éléments ralentisseurs de divers types sur une dizaine de voiries et la pose de trottoirs le long des axes routiers les plus fréquentés.

Le PCM modes doux aurait l'avantage de préciser le PiCM en ce qui concerne les modes doux.

Lors des réunions de consultation, de nombreuses demandes et plusieurs projets visant à améliorer les modes doux ont été cités. Ces projets, pour utiles qu'ils soient, reflétaient des besoins ponctuels.

Dans un souci de cohérence, il est préférable de mener la réflexion sur la localisation et la hiérarchie des projets à l'échelle de la commune. Le PCM modes doux permettra de coordonner l'ensemble des actions à mener à travers un outil spécifique à la commune. Il est également lié à d'autres programmes communaux ou régionaux, comme le projet PICvert.

En outre, ce document prolonge une réflexion entamée par la commune à travers plusieurs documents.

Ainsi, dans le cadre de la première ODR, la commune a engagé un projet de création de liaisons de trafic lent ; ces liaisons ont été identifiées à travers le PiCM et le premier PCDR. Le projet a abouti au recensement et à l'entretien des chemins et au balisage des chemins de randonnée.

La commune réalise, par ailleurs, de nombreuses mesures en faveur des modes doux, en particulier du vélo. Récemment, la commune a dressé un inventaire des actions menées, de leurs résultats et des potentialités du territoire en termes de possibilités d'aménagement et de fréquentation. Il apparaît que la commune présente des potentialités pour les déplacements scolaires, pour les déplacements de proximité ou d'emploi, pour les déplacements sportifs et pour les déplacements cyclo-touristiques.

Ce document met également en évidence le succès des opérations menées jusqu'à présent et l'intérêt d'actions en faveur des modes doux :

- alors qu'en 2000, quasi aucun enfant n'allait à l'école en vélo, ils sont de plus en plus nombreux actuellement,
- les habitants utilisent le vélo pour leurs courses quotidiennes, et les parcs à vélo à proximité des grandes surfaces sont constamment utilisés,

- les déplacements sportifs ont lieu en particulier les dimanches.

## LOCALISATION

L'ensemble du territoire communal de Beauvechain est concerné.

Pour information, les groupes de travail ont plus particulièrement cité :

- Hamme-Mille : sentier entre le Chabut et la gare des bus,
- Hamme-Mille : cheminements entre la gare des bus et les moyennes surfaces du centre de Hamme-Mille,
- Hamme-Mille : sites piétonniers entre le carrefour de Hamme-Mille et les écoles Caritas et de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Hamme-Mille : accompagnement des projets de rond-point par la CCATM,
- Hamme-Mille : attention portée aux piétons et aux cyclistes lors du réaménagement du centre,
- Beauvechain : réaménagement de la rue du Milieu,
- Hamme-Mille - Nodebais : accès sécurisé vers le hall sportif de Grez-Doiceau,
- Réaménagement entre La Chise et Jodoigne (Province et à préciser),
- Entretien de la piste cyclable chaussée de Louvain - Namur (DGO1),
- Création de voies cyclables innovantes en s'inspirant d'expériences étrangères,
- Voie lente intercommunale Wavre - Grez-Doiceau - Beauvechain - Jodoigne.

La commune a également des projets concrets d'aménagement des voiries d'accès :

- de la ferme de Wahenges, à L'Ecluse ; cette ferme est classée par arrêté du Gouvernement wallon AM 26/9/94, avec zone de protection et site classé alentour ; elle est également reprise à la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Wallonie ; les chemins pavés font partie du site classé,
- de la ferme d'Agbiermont, à Nodebais ; cette ferme, qui abrita l'atelier du céramiste Max Van der Linden, est reprise à la liste du patrimoine monumental de la Belgique.

Elle a également récemment introduit un dossier particulièrement documenté de réfection de la piste cyclable le long de la chaussée de Louvain et Namur auprès du SPW Wallonie et de la Province du Brabant wallon.

Cette liste d'aménagements envisagés pourra servir de base aux réaménagements de voirie, sans être ni exhaustive, ni contraignante.

## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

-

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voiries régionales et communales.

**TÂCHES À RÉALISER**

- Appel d'offre.
- Choix de l'auteur d'étude.
- Analyse de la situation existante.
- Mise en place d'une stratégie.
- Cartographie.
- Définition et localisation d'actions et de projets.
- Mise en œuvre progressive du Plan Communal de Mobilité modes doux (aménagement, sensibilisation) au travers de la fiche-projet III. 8 - Aménagements pour les usagers lents.

**OBJECTIFS VISÉS**

<p><b>Axe 1 - Cohésion sociale</b></p> <p>Renforcer le plaisir à vivre ensemble de tous les habitants de Beauvechain</p>	<p><b>Axe 2 - Qualité du cadre de vie</b></p> <p>Maintenir à Beauvechain l'équilibre entre développement, habitat et préservation de la nature</p>	<p><b>Axe 3 - Mobilité</b></p> <p>Permettre à chaque usager de se déplacer en sécurité à Beauvechain</p>	<p><b>Axe 4 - Agriculture et productions locales</b></p> <p>Perpétuer l'agriculture familiale à Beauvechain</p>
<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Encourager le dialogue, les rencontres et les solidarités locales</b></p> <p><input type="checkbox"/> Développer des activités à destination des jeunes et des seniors et les relations intergénérationnelles</p> <p><input type="checkbox"/> Développer du logement pour les habitants</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir l'emploi local</p> <p><input type="checkbox"/> Sensibiliser à l'identité et à la mémoire</p>	<p><input type="checkbox"/> Préserver et favoriser le patrimoine naturel et la biodiversité</p> <p><input type="checkbox"/> Poursuivre la sensibilisation de la population et l'administration à la protection de l'environnement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Aménager des espaces publics conviviaux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Mettre en valeur le patrimoine remarquable</b></p> <p><input type="checkbox"/> Améliorer encore la gestion des eaux de surface et celle des inondations</p> <p><input type="checkbox"/> Planter et fleurir</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Développer les modes doux</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Développer d'autres alternatives à la voiture individuelle</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Améliorer la sécurité et renforcer la lutte contre les nuisances</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Valoriser et respecter le travail des agriculteurs</b></p> <p><input type="checkbox"/> Développer de nouvelles filières de transformation</p> <p><input type="checkbox"/> Renforcer la coopération et services aux agriculteurs</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir et distribuer les produits locaux</p>



Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le PCM modes doux a, par essence, l'objectif de développer les modes doux. Il permet, en outre, de faire émerger des alternatives à la voiture individuelle,
- le PCM modes doux prévoira, entre autres actions, des projets de réaménagement des voiries et espaces publics. Ces projets permettront d'améliorer la sécurité routière et de diminuer les nuisances (dépassements de vitesse, bruits...) et d'améliorer la convivialité des espaces publics grâce à un meilleur partage entre les différents usagers, y compris bien entendu les agriculteurs,
- les voiries pavées font partie du patrimoine viaire communal,
- l'amélioration du partage de la voirie entre les différents usagers favorise, dans une certaine mesure, l'utilisation des modes doux de préférence à la voirie ; de plus, il permet d'améliorer la sécurité routière en évitant les conflits entre les différents modes de transport sur l'espace public grâce à une bonne répartition des cheminements entre les différents modes de transport.

## INDICATEURS

### Indicateurs de réalisation du PCDR

- Date d'approbation CRAT : mi-2012.
- Date d'approbation GW : septembre 2012.
- Date de demande de convention : sans objet.

### Indicateurs de résultats

	Cible
Nombre de rues avec proposition d'aménagement	15
Proportion des bâtiments publics et commerces dont les alentours pourraient être sécurisés	20
Nombre de schémas d'aménagement pour les usagers lents	15
Nombre d'aménagements cyclo-pédestres (site propre)	5
Nombre de réponses à une enquête « toutes-boîtes » sur la mobilité	250

### Indicateurs de réalisation

- Date choix bureau d'études : fin 2012.
- Date enquête sur la mobilité : mi-2013.
- Date remise propositions : fin 2013.
- Date avis CCATM : début 2014.

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

+/- 20.000 à 40.000 €.

**Montant TVAC des différentes interventions**

- Part Service Public de Wallonie 10.000 à 20.000 €
- Part communale 10.000 à 20.000 €

**PROGRAMME DE RÉALISATION**

Projet réalisé en une seule phase ; la mise en œuvre des aménagements devrait être progressive en fonction des priorités définies par le PCM modes doux et des opportunités.

**ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

- Coordination par rapport au programme communal d'aménagement de voiries, d'égouttage...
- Coordination par rapport aux différents projets d'urbanisme.

**ETAT DU DOSSIER**

Réflexion sur le cahier des charges pour désigner un bureau d'étude.

**PROGRAMMATION DANS LE TEMPS**

Projet à réaliser avant la 3<sup>ème</sup> année de l'opération de développement rural :

- 2012 : Demande éventuelle de convention.
- 2013 : Etude.
- 2014 : Début de la mise en œuvre du PCM modes doux à travers les opérations d'aménagement.

**IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET IMPLICATIONS A21L****Pilier environnemental**

- En favorisant l'utilisation des modes doux, le projet permet de développer des alternatives à la voiture individuelle. Il s'inscrit donc dans une série d'actions qui visent une diminution de l'émission des gaz nocifs pour l'environnement.
- Dans le cadre de l'ODR, on trouve notamment :
  - Lot 0. 5 - Utilisation rationnelle et solidaire de l'énergie : sensibilisation des habitants,
  - Lot I. 2 - Ecorénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural artisanal à L'Ecluse,
  - Lot III. 4 - Mise en place de projets énergétiques innovants, notamment en lien avec l'agriculture.

**Pilier économique**

- Un des objectifs du PCM modes doux est de proposer les moyens de sécuriser et d'améliorer l'utilisation des modes doux au centre des villages.
- Cette amélioration est un moyen de renforcer l'attractivité des petits commerces et services se trouvant dans les centres de village.

**Pilier social**

- De même, en sécurisant et en améliorant l'utilisation des modes doux au centre des villages, le PCM modes doux favorise l'appropriation de l'espace public par les habitants et la convivialité des villages, y compris pour les personnes ne disposant pas d'une voiture.
- Impact bénéfique pour la santé de l'emploi de modes de circulation doux (trajets à pied ou à vélo).

**Pilier culturel**

- Le PCM modes doux peut prévoir des synergies avec le réseau de promenades développé par la commune et permettre de découvrir le patrimoine culturel (paysage, environnement, bâti, historique) de Beauvechain.
- Entretien des voiries pavées faisant partie du patrimoine viaire.